

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt-six s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ACQUISITION DE
VÉHICULES
NEUFS ET
D'OCCASIONS DE
TYPE CITADINE /
UTILITAIRE DE
MOINS DE 3
TONNES ET DEMI,
DE VÉHICULES
LÉGERS ET DE
BENNES POUR LA
COMMUNE DES
LILAS

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Moussou NIANG, Daniel GUIRAUD, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dany PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Chloé PETAT, Charlotte PLASSE, Sami HMISSI, Delphine PUPIER, Héroïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Tiffany GEORGES, Judith LINDENBERG, Yves MERILLOU, Michel FRECHOU, Maria ZINE, Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS ; Simon BERNSTEIN par Martin DOUXAMI, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU par Sander CISINSKI Martine PIAN par Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

OBJET : ACQUISITION DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS DE TYPE CITADINE / UTILITAIRE DE MOINS DE 3 TONNES ET DEMI, DE VÉHICULES LÉGERS ET DE BENNES POUR LA COMMUNE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition de M. le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

La ville des Lilas a besoin se dote de nouveaux véhicules dans le cadre de l'entretien de la voirie.

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à lancer et signer le futur marché relatif à l'acquisition de divers véhicules pour la commune des Lilas.

ARTICLE 2 : Dit que ce marché fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3 : Fixe la durée du marché qui sera conclu, à compter de sa date de notification, à 1 an reconductible trois fois.

ARTICLE 4 : Dit que ce marché fera l'objet de l'allotissement suivant :

Lot	Objet	Montant H.T
1	Véhicule à Benne Basculante (3t5) neuf et occasion Véhicule avec Bras de Levage (Ampliroll) neuf et occasion	350 000,00
2	Véhicule de type Ludospace électrique 2 places Véhicule de type Ludospace électrique 5 places Véhicule de type citadine électrique	150 000,00
3	Véhicule utilitaire travail-loisir 5 places essence / électrique Véhicule utilitaire essence / électrique	200 000,00
4	Véhicules d'occasion / citadine / ludospace / utilitaire / benne.	100 000,00

ARTICLE 5 : Précise que le montant du marché pour sa durée totale est estimé à 800 000€ HT, soit 960 000€ TTC (TVA à 20%).

Délibération votée par 35 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Elu.es ayant voté contre	Elu.es s'étant abstenu.es
/	/

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS

La secrétaire de séance

Lisa YAHIAOUI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260612-D124-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 15/06/2026

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.